MAIRIE de MARNES 13 Grand Rue

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

79600 MARNES

☎ 05/49/67/41/05 **ⓑ** .05/49/67/41/05

E-Mail: mairie-marnes@cc-airvaudais.fr

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze **le 18 septembre à 20h30,** le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

PRESENTS: MMES REAU Mireille, MORTEAU Lysiane, DELORME Bénédicte, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, TURPAULT Bernard, PERCEAU Alain, LANDRY Laurent,

RAULT Jean-Paul et CHUPIN Jacques

QUORUM: 6

ABSENTE EXCUSEE: Madame BOURGEON Françoise

Ont donné pouvoir pour voter : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DELORME Bénédicte

DATE DE CONVOCATION: le 011 septembre 2012

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE: 24 septembre 2012

APRÈS LECTURE LE PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2012-27 AVIS A DONNER SUR LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émis conjointement par Monsieur le Préfet de Région et par la Présidente du Conseil régional du Poitou Charentes qui sollicitent son avis sur le projet de schéma régional éolien. Après discussion, l'Assemblée, après un vote à mains levées (2 pour- 8 abstentions) émet un avis favorable sur ce schéma tel que proposé.

DEL/CM 2012 -28 CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL EN MATIERE SOCIALE

Monsieur le Maire informe les membres présents que le conseil général lance des appels à contribution auprès des Communes afin d'alimenter le fonds départemental d'aide aux jeunes (âgés de 18 à 25 ans) et le fonds de solidarité logement.

Il donne lecture des deux conventions de participation financière proposées par le Conseil général et invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas contribuer à ces fonds étant donné ses faibles possibilités financières. Elle souligne également que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune dispose d'une petite enveloppe budgétaire pour soutenir un plan de financement mis en place par une assistante sociale au profit d'un administré de la commune.

DEL/CM 2012 -29 PROJET DE FUSION DES SYNDICATS DE RIVIERES SUR LA DIVE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'arrêté préfectoral de la Région Poitou-Charentes et du département de la Vienne portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des structures relevant du bassin de la Dive du Nord comprenant le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Trois Vallées et le Syndicat Dives et Marais. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable, à l'unanimité des membres présents, à ce projet de périmètre tel que défini dans l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes et du département de la Vienne.

DEL/CM 2012-30- RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE du SIAP DU BAS LOUDUNAIS

Conformément au décret n°95635 du 6 mai 1995, Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du rapport annuel – exercice 2011 - sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant le SIAEP du Bas Loudunais. Il est précisé que ce rapport est mis à la disposition du public pendant les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie.

DEL/CM 2011-31 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRVAUDAIS : RAPPORTS 2011

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lectures à l'assemblée :

- ➤ Du rapport annuel exercice 2011 sur la qualité du service public de l'assainissement géré en régie directe
- Du rapport d'activité— exercice 2011

Il est précisé que ces rapports sont mis à la disposition du public pendant les horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie et qu'ils sont consultables sur le site « Internet » de la Communauté de Communes de l'Airvaudais.

DEL/CM 2011-32 LIMITATION DE LA VITESSE DANS LE BOURG

Apres en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à la mise en place d'un arrêté municipal limitant à 30 kms/heure la circulation des poids lourds sur toutes les voies situées dans l'agglomération de Marnes et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à cette limitation.

DEL/CM 2011-33- DECISION BUDGETAIRE

Afin de pouvoir financer le reversement du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJET DES DEPENSES	AUGMENTATION SUR CREDITS ALLOUES		DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES	
FPIC	Chapitre/Article	Montant en €	Chapitre/article	Montant en €
	014/73925	831.00	011/61522	831.00
TOTAL		831.00		831.00

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les virements de crédit énoncés ci-dessus.

DEL/CM 2011-34- FAUCARDEMENT DU FOSSE COURANT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide de maintenir les dispositions prises dans le cadre du faucardement du fossé courant. La commission municipale se déplacera sur les lieux le mardi 30 octobre prochain. Des avis seront affichés aux endroits habituels.

Le conseil municipal se déclare favorable au renouvellement du contrat unique d'insertion et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de pôle emploi. Une délibération sera prise à ce sujet courant octobre.

Monsieur TURPAULT considère qu'une carte communale simplifiée permettrait l'urbanisation sur la zone de la route de St Chartres et demande à l'assemblée d'en étudier son lancement. Affaire à suivre.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire B. DELORME Le Maire P. BIGOT